

## L'ACCES AUX SOINS

### **Intervention d'Act Up Sud-ouest pour Ni Pauvres Ni Soumis le 27 mars 2010 à Toulouse**

Aujourd'hui, dans le cadre de la manifestation de Ni Pauvres Ni Soumis, nous demandons d'urgence au président de la république et au gouvernement la création d'un revenu d'existence, l'augmentation du seuil d'accès à la CMU complémentaire et la suppression des mesures de « régressions sociales ».

Parce qu'il faut préciser que plus le temps passe, plus le reste à charge pour l'accès aux soins augmente. Pour rappel :

- - 1977 Le ticket modérateur représente la participation du malade aux frais médicaux non remboursée par la Sécurité Sociale a été augmenté, passant de 30 à 60% pour certains médicaments.les déremboursements de médicaments ont provoqué aussi une augmentation des cotisations des mutuelles complémentaires....
- - 1982 : baisse du nombre de médicaments remboursés qui provoque une augmentation du coût des mutuelles complémentaires.
- - 1983 : le forfait journalier hospitalier : c'est une participation aux frais d'entretien et d'hébergement. A sa création, il représentait 3,05 euros ; depuis le 1er janvier 18 euros par jour. (X par 5)
- - 2005 : le forfait de 1 euro sur chaque consultation et acte médical.
- - 2006 : baisse du remboursement des consultations hors parcours de soins ; le forfait de 18 euros pour tout acte médical supérieur à 91 euros.
- - 2008 : les franchises médicales : 0,50 euros par boîte de médicaments et acte para médical, 2 euros par transport.
- de plus, les dépassements d'honoraire effectué avec tact et mesure sont devenus des pratiques courantes, comme pour le refus de soins des bénéficiaires de la CMU ou de l'AME. Et il faut craindre que le système des ALD, soit aussi remis en cause rapidement....
- en complément du reste à charge qui augmente, il faut prendre en compte les déficits budgétaires des hôpitaux publics qui entraînent une diminution du nombre de personnel soignant et non soignant, une dégradation de leur condition de travail qui implique une moins bonne prise en charge des usagers, quand ce n'est pas la fermeture de certain service ou d'hôpitaux de proximité qui vont nous obligé à des déplacements plus loin pour pouvoir accéder à des soins de santé et ainsi diminuer notre qualité de vie.

- l'ensemble de ces mesures accélèrent les inégalités d'accès aux soins et de nombreuses personnes qui ne peuvent pas y accéder s'excluent volontairement des soins.

l'ensemble de la politique de santé actuelle est une remise en cause de notre système de santé basé sur la solidarité telle que définit par Pierre Laroque, fondateur de la sécurité sociale, où chacun cõtisait selon ses moyens et recevait selon ses besoins.....

NPNS réclame d'urgence au Président de la République et au gouvernement :

- la création du revenu d'existence : un revenu au moins égal au montant du SMIC et indépendant des ressources du conjoint.
- l'augmentation du seuil d'accès à la CMU complémentaire pour que les « oubliés » de la CMU puissent avoir une couverture complète de leurs dépenses de santé, notamment les bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé, de l'Allocation Supplémentaire d'Invalidité ou de l'Allocation Supplémentaire Personnes Âgées
- la suppression des mesures de « régressions sociales » :
  - la suppression de toutes charges liées aux soins des personnes les plus fragilisées : suppression des franchises médicales, de l'augmentation du forfait hospitalier...;
  - la suppression de la fiscalisation des indemnités journalières perçues par les victimes du travail, soit 720 000 personnes par an.